

A l'attention des associations
de la Ville de Sommières

Nos réf. : PM/FL/JG/NT/LL/SM
Affaire suivie par le service associations
Tél : 04.66.80.89. 82
associations@sommieres.fr
s.melim@sommieres.fr

Objet : Demande de subvention 2021

PJ : Formulaire Cerfa n°12156 + notice explicative, fiche de renseignements et questionnaire.

IMPORTANT :

Les associations qui ne souhaitent pas de subvention **doivent impérativement renvoyer la fiche de renseignements ainsi que le questionnaire à jour.**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le tissu associatif constitue à Sommières un élément fort d'implication et d'animation sociale. Pour cette raison, la municipalité soutient chaque année les activités des associations qui présentent un **intérêt public local** ainsi qu'un caractère bénéfique pour les habitants.

Au vu du contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, de nombreuses associations ont dû cesser leurs activités ou reporter leurs projets et actions.

Cependant, la commune souhaite maintenir son soutien au secteur associatif en veillant à optimiser les aides en nature telles que la mise à disposition de matériel, de personnel ou de locaux, la Ville de Sommières attribue des aides financières qui peuvent être :

- **Générales**, car participant au financement des activités ou actions régulières de l'association.
- **Exceptionnelles**, car affectées à un projet défini et particulier.

Les aides en nature sont des subventions

Outre les subventions financières, les personnes publiques peuvent apporter des aides « en nature » aux associations. Ces aides prennent la forme de **mise à disposition de locaux et de matériels**, et doivent être **considérées comme des subventions** au même titre que les aides financières (*source documentaire : Journal Communes & Associations n°192 du 18/05/17*).

Pour rappel, les subventions ne sont pas renouvelées automatiquement. Elles doivent faire l'objet **d'une demande écrite** et de la remise en mairie du ***formulaire unique de demande de subvention, accompagné de ses annexes (Voir pages jointes)**, qui devront être retournés dûment complétés **pour le 30/04/2021**.

- soit par mail à s.melim@sommieres.fr et/ou associations@sommieres.fr,
- soit par courrier postal.

Chaque administration concernée met **ce formulaire à disposition des associations qui n'ont pas accès à internet, par les moyens appropriés (service associations Espace Culturel Lawrence Durrell)**.



Le formulaire unique concerne aussi bien les demandes d'actions spécifiques (subventions exceptionnelles), que le fonctionnement général (subventions annuelles) de l'association, vous pouvez compléter sur les mêmes pages (page 4 et page 5 du formulaire Cerfa).

RAPPEL :

Le SIRET obligatoire pour obtenir des subventions :

Les subventions sont des dons d'argent attribuées aux associations par les collectivités locales telles que les mairies, les conseils départementaux et régionaux etc..., mais également par les établissements publics. Les associations les utilisent pour financer une partie de leurs activités. Seulement, afin de faire une demande de subvention, mais également pour l'obtention, les associations doivent obligatoirement disposer d'un SIRET afin d'être identifiable.

Merci de bien vouloir ajouter sur la fiche de renseignements votre numéro de SIRET, sans celui-ci aucune subvention ne pourra être versée.

Vous n'avez pas encore de numéro de SIRET et vous souhaitez en faire la demande.

Pour vous aider : <https://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Vous-etes/Associations-demarches-administratives#!/Associations/search/SIRET>

Nous vous encourageons à remplir ce dossier avec soin et précisions ainsi que **les deux annexes** apportées au dossier (**questionnaire adhérents, fiche de renseignements**), pour permettre à la commission « Associations » de vérifier l'intérêt de votre activité ou de votre projet et de proposer un montant de subvention au vote du conseil municipal.

Vous trouverez en annexe **une notice explicative** afin de vous guider dans la constitution de votre dossier. Cette notice vous précisera également les documents qui devront être impérativement transmis avec votre demande.

Soyez assurés que nous nous efforcerons de satisfaire au mieux vos demandes, dans la limite des possibilités budgétaires.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du service Associations :

Tél : 04 66 80 89 82 / 07 56 00 43 64 - associations@sommieres.fr ou s.melim@sommieres.fr

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

L'Adjoint Délégué aux Associations,
Fabrice LACAN



Le Maire,
Pierre MARTINEZ

